

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/76 SPCG portant approbation du compte administratif du budget de la Chambre de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1965.

n° 66/76

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le compte administratif de l'exercice 1965 du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte Française des Somalis arrêté ainsi qu'il suit: — en recettes à 5.094.546 F.D. — en dépenses à 4.786.197 F.D, L'excédent des recettes en résultant et qui s'élève à 308.349 FD. sera versé dans la Caisse de réserve de la Chambre de Commerce.